

# Pèlerinages à Chartres <sup>1</sup>

Comme tous les chrétiens du XVII<sup>ème</sup> siècle, Louise de Marillac participe à des pèlerinages. Temps de sortie de chez soi, mais aussi temps de sortie de soi-même. Temps de dépassement et aussi temps de dépassement de soi-même.

## Les premiers pèlerinages

Louise de Marillac aime se rendre à Chartres, près de la Vierge noire vénérée depuis des siècles. Y est-elle allée enfant ou adolescente ? C'est fort probable, car Chartres est un pèlerinage très fréquenté par les habitants de Paris, mais aucun document ne permet de l'affirmer.

A partir de 1629, les différents textes laissent voir que Louise de Marillac a fait plusieurs fois le pèlerinage de Chartres. Louise de Marillac ne voyage jamais seule, est accompagnée, les premières années par des Dames de la Charité, et plus tard par des Filles de la Charité

### *En septembre 1632*

S'interrogeant sur ce que Dieu demande d'elle, Louise de Marillac manifeste à Monsieur Vincent son désir d'aller à Chartres <sup>2</sup>. Au cours de sa retraite, en mai, elle avait réfléchi sur l'appel qu'elle ressentait et avait noté :

« Que je dois avoir une grande confiance en Dieu, et assurance que sa grâce me suffira pour effectuer sa sainte volonté quoiqu'elle paraisse en chose difficile » <sup>3</sup>.

Louise avait besoin de confier ses doutes, ses interrogations à Marie qui s'était trouvée plusieurs fois dans des situations difficiles. Au cours de sa retraite de mai 1633, la décision de Louise de Marillac est nette :

*« A l'imitation de la Sainte Vierge [je dois] m'humilier, non seulement dans les sujets véritables que j'en ai, mais encore me donner à Dieu pour servir le prochain dans une condition sujette à blâme aux yeux du monde<sup>4</sup>, imitant Notre-Seigneur en sa conversation parmi les pécheurs, et en toute sa vie méprisant son intérêt personnel pour l'utilité de ses créatures, ce que je désire faire si c'est sa sainte volonté. »<sup>5</sup>*

### *En novembre 1639*

Monsieur Vincent organise le voyage de Louise de Marillac qui va conduire les trois premières Sœurs à l'hôpital d'Angers.

*« S'il vous plaît prendre le coche de Châteaudun, vous passerez par Chartres et y pourrez faire votre dévotion en passant. »<sup>6</sup>*

Louise de Marillac est heureuse de pouvoir s'arrêter à Chartres : elle souhaite confier à Marie le nouvel établissement d'Angers. Alors que depuis la fondation, les Filles de la Charité servaient les pauvres malades à domicile, dans leurs maisons, elles vont maintenant les servir à l'intérieur d'un établissement hospitalier. Louise a besoin d'être assurée de la volonté de Dieu sur cette orientation toute nouvelle pour la Compagnie.

A son retour d'Angers, en février 1640, Louise de Marillac s'arrête de nouveau à Chartres.

---

<sup>1</sup> GASA (groupe d'animation des Sœurs aînées) Province de Paris

<sup>2</sup> Document de la Compagnie p. 88

<sup>3</sup> Ecrits spirituels p. 712

<sup>4</sup> Pour Louise qui est de famille noble, c'est un changement radical d'aller vivre avec des paysannes. Elle perçoit que ce choix de vie sera critiqué par son entourage.

<sup>5</sup> Ecrits spirituels p. 715

<sup>6</sup> Documents de la Compagnie p. 245

## **Le pèlerinage d'octobre 1644**

Louise de Marillac soumet à Monsieur Vincent un projet de pèlerinage à Chartres et lui en donne les raisons.

*« Je vous supplie très humblement, me permettre de faire le voyage de Chartres, en votre absence, pour recommander à la Sainte Vierge tous nos besoins, et les propositions que je vous ai faites. Il est bien temps de penser à moi et devant Dieu je vous dis que je crois que le bien de notre petite Compagnie y a grand intérêt. »<sup>7</sup>*

### ***De quels besoins s'agit-il ?***

Louise de Marillac voudrait recommander à Marie son fils Michel qui est sans travail, sans projet de vie. Elle souhaite aussi confier à la Vierge de Chartres cette Compagnie. En se développant, saura-t-elle demeurer fidèle au projet de Dieu sur elle ?

### ***Quelles sont les propositions faites ?***

Depuis plusieurs années, Louise de Marillac demande à Monsieur Vincent de faire reconnaître juridiquement la Compagnie des Filles de la Charité, pour lui donner une existence légale. Une ébauche de supplique à l'Archevêque de Paris a été faite fin 1642-début 1643<sup>8</sup>, mais cette ébauche ne voit pas le jour, sans doute par suite des divergences entre Vincent de Paul et Louise de Marillac. Cette dernière souhaite que la Compagnie des Filles de la Charité demeure sous la dépendance du Supérieur général de la Congrégation de la Mission, et Monsieur Vincent se montre très réticent : sa Congrégation a été fondée pour les missions dans les campagnes et non pour s'occuper de femmes consacrées à Dieu.

Louise essaie d'expliquer que cette relation étroite entre les deux Compagnies est, pour elle, facteur de fidélité au Charisme confié par Dieu. C'est ainsi que pourront être maintenus et le service des pauvres à domicile, et l'indispensable sécularité de la Compagnie pour ce service. Louise de Marillac apparaît très sûre de la volonté de Dieu sur la Compagnie : elle a été établie pour révéler aux pauvres l'Amour de Dieu, en allant simplement et humblement les servir chez eux.

Louise arrive à Chartres le vendredi 14 octobre et passe trois longs jours à prier Marie. A son retour, Louise met par écrit le compte rendu précis de ses quatre jours passés à Chartres.

### **Samedi 15 octobre : journée d'action de grâces**

Louise de Marillac consacre la première journée à l'action de grâces. Elle ne peut que bénir Dieu de tout ce qui a déjà été réalisé pour les pauvres, les enfants trouvés, les galériens. Elle peut chanter son Magnificat avec Marie pour le travail des Filles de la Charité, la collaboration avec les Dames de la Charité et les Prêtres de la Mission. Elle remercie aussi Dieu pour la joie d'avoir pu se consacrer à Lui par les quatre vœux de pauvreté, chasteté, obéissance et service des pauvres.

### **Dimanche 16 octobre ; journée de prière pour Michel**

La deuxième journée (dimanche 16 octobre), Louise prie pour son fils Michel. Il a maintenant 31 ans. Il a renoncé à la prêtrise, ce qui a meurtri sa mère. Louise est inquiète car il lui semble que son fils, sans travail précis, n'est pas sérieux. Elle n'a pas tort de se tourmenter car dès la fin de l'année, il disparaît de Paris<sup>9</sup>, il est parti vivre à la campagne avec une fille.

### **Lundi 17 octobre : consécration de la Compagnie à Marie**

*« Le lundi, jour de la Dédicace de l'église de Chartres fut d'offrir à Dieu les desseins de sa Providence sur la Compagnie des Filles de la Charité, lui offrant entièrement la dite Compagnie, et lui demandant sa destruction plutôt qu'elle s'établisse contre sa sainte volonté ».*

---

<sup>7</sup> Ecrits spirituels p. 119

<sup>8</sup> Documents de la Compagnie p. 368

<sup>9</sup> Ecrits spirituels p. 121

Louise de Marillac s'adresse tout particulièrement à la Vierge Marie pour lui confier la Compagnie. Que lui demande-t-elle ? Que la Compagnie demeure toujours fidèle aux desseins de Dieu sur elle. Louise préférerait voir cette Compagnie anéantie plutôt que de constater qu'elle ne vit plus selon le charisme reçue de Dieu.

*« Et voyant en la Sainte Vierge l'accomplissement des promesses de Dieu aux hommes, et, en l'accomplissement du mystère de l'Incarnation voyant le vœu de la Sainte Vierge accompli, je lui ai demandé pour la Compagnie cette fidélité »*

Louise de Marillac contemple la fidélité de Marie face à la demande reçue de Dieu. En acceptant d'être la Mère de Dieu, la Vierge a permis l'Incarnation du Fils de Dieu. La mission de Marie n'a pas toujours été facile, mais elle l'a remplie totalement, purement.

Louise de Marillac souhaite que les Filles de la Charité accueillent avec le même élan la grâce de leur vocation, qu'elles remplissent leur mission près des pauvres avec la même pureté, c'est-à-dire en adhérant totalement, sans faille, au projet de Dieu sur chacune et sur la Compagnie.

*« Je lui ai demandé pour la Compagnie cette fidélité par les mérites du sang du Fils de Dieu et de Marie »*

Louise de Marillac parle « du sang du Fils de Dieu et de Marie » et elle demande qu'il soit « la liaison forte et douce des coeurs de toutes les Soeurs ». Elle situe la vocation de la Fille de la Charité dans le prolongement du mystère de la Rédemption : les Soeurs, par leur service près des démunis, ont à permettre à chaque homme, chaque femme, chaque enfant de retrouver toute leur dignité humaine et spirituelle.

De plus Louise fait référence à l'Eucharistie, ce mystère où le corps et le sang du Christ (corps et sang reçus de Marie) sont donnés en nourriture. Dans l'Eucharistie, les Soeurs trouveront la force d'accomplir leur mission. Ayant reçu le corps du Christ, elles pourront porter cette vie de Dieu aux pauvres, comme Marie a donné le Fils de Dieu et son Fils au monde.

*« Et qu'il (le Fils de Dieu) fût la liaison forte et douce des coeurs de toutes les Soeurs pour honorer l'union des trois divines personnes »*

Louise de Marillac souhaite aussi, comme elle le dira dans son testament, que les Soeurs honorent l'union des trois personnes divines. Toute mission de Fille de la Charité est à vivre en communauté. C'est à la Compagnie qu'a été confié le Charisme pour le service des pauvres.

Marie, Mère et Gardienne : Marie montre la route à la Compagnie des Filles de la Charité et demande à son Fils les grâces nécessaires à la fidélité dynamique de chacune.

Son testament spirituel, pieusement recueilli par les Sœurs, reprend, sous une forme plus courte et en des termes différents, tout cet acte de consécration

*Mes chères Sœurs, je continue de demander à Dieu pour vous sa bénédiction*

*et le prie qu'il vous fasse la grâce de persévérer en votre vocation pour le servir en la manière qu'il demande de vous.*

*Ayez bien soin du service des pauvres,*

*et surtout de bien vivre ensemble dans une grande union et cordialité, vous aimant les unes les autres, pour imiter l'union et la vie de Notre-Seigneur.*

*Priez bien la Sainte Vierge qu'elle soit votre unique Mère.*